

*Développement industriel et régional—Loi*

Canada. C'est aujourd'hui la première fois depuis sa création, il y a quinze ans, que le ministère de l'Expansion économique régionale procède à la réévaluation et à la réorientation complètes des programmes d'expansion régionale.

Il est, je crois, tout à l'honneur des parlementaires que les trois partis appuient le projet de loi. La chose ne s'est pas produite si souvent au cours de la présente session. Il faut signaler en second lieu l'absence d'esprit partisan. J'ai fait partie du Comité de l'expansion économique régionale pendant huit ou neuf ans. J'ai même présidé ce Comité lorsque j'ai été élu pour la première fois à la Chambre. Je crois que cela est dû à l'importance que chaque honorable député donne au développement régional, indépendamment de son allégeance politique.

● (1150)

Je voudrais seulement résumer quelques-unes des parties les plus importantes de ce projet de loi. Pour la première fois de notre histoire, nous disposerons d'un instrument cohérent de mesure des disparités régionales. Les décisions arbitraires du ministre ou du gouvernement en place quant au choix d'une région et au montant d'aide accordé en vue de la restructuration industrielle et du développement régional sont choses du passé.

Nous avons mis beaucoup de temps à mettre au point cet indice de développement. J'apprécie les suggestions constructives qui nous ont été faites à ce sujet par les députés des deux côtés de cette Chambre, et par les représentants du secteur privé et des gouvernements provinciaux. Cet indice n'est pas parfait, mais je doute fort qu'il y en ait un qui le soit. J'estime cependant que nous avons fait un immense progrès et avons élaboré un indice qui, comme l'a dit l'honorable député dans son discours en deuxième lecture, et aussi en comité, est aussi équitable, objectif et juste que n'importe quel autre indice existant.

Je voudrais considérer la partie du programme qui est deuxième en importance. Il ne s'agit plus de savoir si telle ou telle région est désignée ou non, mais de savoir dans quelle mesure elle le sera. Le député de Mississauga-Sud a dit qu'il pourrait recevoir pour Mississauga une aide pratiquement égale à celle qui serait accordée au Cap-Breton. Bien au contraire, si on considère par exemple la partie la plus importante du développement régional, autrement dit l'aspect du programme qui, à l'origine, a servi de fondement au MEER, on constate qu'elle visait l'implantation de nouvelles industries et la diversification de la base économique de nos régions défavorisées. On voit aussi que le gouvernement du Canada n'a accordé aucune aide financière pour de nouvelles implantations dans les 50 p. 100 de districts les plus développés du pays, sauf si leur niveau de chômage avait été supérieur de 1 p. 100 à la moyenne nationale pendant six mois consécutifs. Pourtant dans les régions du groupe IV, les sociétés qui demandent de l'aide pour lancer une nouvelle entreprise sont admissibles à recevoir jusqu'à 60 p. 100 de l'aide financière dont elles ont besoin à cette fin.

Si l'on oublie pour un instant les districts du Sud de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, mais qu'on regarde une province comme la Nouvelle-Écosse, on constate qu'il était très

difficile de chercher à développer certaines régions comme celle du Cap-Breton, dès lors que les entreprises de la région de Halifax pouvaient recevoir la même aide financière. Dans une même région, il existe en effet des différences. Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que certaines parties de votre province, par exemple, connaissent d'assez sérieuses disparités économiques. Maintenant que nous pouvons mesurer de façon assez précise les disparités régionales, il nous sera beaucoup plus facile de distinguer ces diverses régions les unes des autres.

Le député de Mississauga-Sud a également parlé de réussite, à juste titre me semble-t-il. Nos fonctionnaires désirent, bien entendu, réussir à créer le plus grand nombre d'emplois possible dans chaque région du pays grâce à ce programme. Nous sommes prêts à courir plus de risques pour des projets dans les régions plus désavantagées du Canada que pour ceux qui sont réalisés dans les régions plus développées.

Enfin, ce projet de loi est, à mon avis, d'une grande importance à cause d'un troisième élément, à savoir que pour la première fois nous disposons d'un nombre administrable de programmes susceptibles d'être appliqués région par région. Comme j'ai été directeur d'une PME et maire d'une collectivité qui, à un moment donné, comptait le plus haut taux de chômage au Canada, j'ai toujours pensé que si l'on s'en donnait vraiment la peine, si on était vraiment décidé à niveler les disparités régionales, il faudrait mettre à profit tous les outils économiques du gouvernement. C'est-à-dire pas seulement un ou deux programmes, mais tous les programmes. Désormais tous les programmes de développement économique, les programmes directement applicables des anciens ministères de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale pourront être appliqués dans chacune des régions du pays.

L'honorable député de Vancouver-Kingsway a parlé des Port Alberni de ce monde, c'est-à-dire de ces régions qui ne vivent que d'une seule industrie ou ressource et de la diversification de leur base économique. Le projet de loi offre un moyen qui activera cette diversification, à savoir la régionalisation de l'aide financière destinée à l'innovation qui favorise le design, la recherche et le développement. Autrement dit, nous chercherons à encourager le plus grand nombre possible de ces collectivités qui vivent d'une seule industrie à effectuer davantage de recherche et de développement, à élargir leurs lignes de production et à étendre leur traitement. Au cours des quinze ou vingt dernières années, cette solution n'a, ni de près ni de loin, jamais été essayée en matière de développement régional.

L'honorable député de Vancouver-Kingsway a aussi parlé de la décentralisation. C'est exactement de cela qu'il s'agit. Je crois qu'avant l'adoption de la décentralisation, il s'agissait de transférer quelque chose aux provinces. Ce n'en est qu'une partie et nous continuerons à procéder de cette façon avec les provinces dans le cas des ententes auxiliaires en vertu du plan général de développement. Dans le cas présent, cependant, on ne décentralise pas seulement les mécanismes d'octroi pour atteindre les PME dans chaque région du pays, on décentralise aussi l'application du programme, de sorte qu'il y a une dimension régionale dans l'évaluation de chacune des demandes.